

# ENJEUX DU PROFIL DES PRODUCTEURS DU BINÔME COTON-ANACARDE DANS LE DEPARTEMENT DE SINEMATIALI (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE)

**Marc Bi Kouamé TRAZIE**

*Docteur en Développement Durable*

*Chaire UNESCO / Université Felix Houphouët- Boigny –*

*Abidjan- Côte d'Ivoire*

*trazie\_marc@yahoo.fr*

**Ferdinand Adja Vanga**

*Département de Sociologie / Université Peleforo GON COULIBALY-*

*Korhogo- Côte d'Ivoire*

*af\_vanga@yahoo.fr*

## Résumé

*L'Etat de Côte d'Ivoire a décidé de développer le binôme coton-anacarde dans le but de lutter contre les disparités régionales, à réduire l'exode rural et la pauvreté et répondre à un souci de diversification des revenus des producteurs. Le présent article se propose de déterminer les caractéristiques sociodémographiques des producteurs du binôme coton-anacarde dans le département de Sinematiali. Les résultats de cette étude ont montré que le genre, l'âge, le statut social, la situation familiale, le statut de propriété terrienne et le niveau d'instruction des paysans ont un impact décisif sur l'adoption du binôme coton-anacarde. Au plan méthodologique, l'article s'appuie sur une approche mixte (qualitative que quantitative). Ainsi les données qualitatives ont été collectées au moyen d'un guide d'entretien individuel adressé aux responsables des structures de régulation, d'encadrement, de femmes, de jeunes, des chefs de villages et chefs de terre, l'observation directe, les entretiens semi-directifs ainsi que sur les enquêtes. Quant aux données quantitatives, elles ont été recueillies par le biais d'un questionnaire adressé aux producteurs.*

**Mots clés :** enjeux, sociodémographiques, adoption, coton, anacarde.

## Abstract

*The government of Côte d'Ivoire has decided to develop cotton and cashew nuts as a means of combating of regional disparities, reducing rural exodus*

*and poverty, and diversifying producers' incomes. The aim of this article is to determine the socio-demographic characteristics*

*The producers of the binomial cotton cashew nut crop in the department of Sinematiali. The results of this study show that gender, age, social status, family situation, land ownership status and level of education of farmers have a decisive impact on the adoption of the cotton-cashew nut binomial.*

*Methodologically, the article uses a mixed approach (qualitative and quantitative). Qualitative data was collected by means of an individual interview guide addressed to the head of regulatory structures, supervisory bodies, women, young people, village chiefs and land chiefs, direct observation, semi-structured interviews and surveys. Quantitative data was collected by means of a questionnaire sent to producers.*

**Key words:** *issues, socio-demographic, adoption, cotton, cashew.*

## **Introduction**

Depuis l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960, les autorités du pays ont fait de l'agriculture, la base du développement économique. Dans cette optique, « l'accent a été mis sur les régions forestières, bénéficiant d'un régime climatique très favorable face à la vulnérabilité climatique dont dispose le Nord savanicole » (J.J.Y. Koffi, 2005, p.2). Ainsi, « l'Etat a décidé de porter son choix sur le binôme café-cacao comme socle de ce secteur agricole, qui a permis à la Côte d'Ivoire d'obtenir des résultats probants, bien que cette option ait créé des déséquilibres régionaux » (M.Sangaré, 2014, p.2). Ceci reflète en quelque sorte une fracture sociale entre le Nord et le Sud. Ainsi, « l'Etat, soucieux de pallier à ces déséquilibres régionaux, s'est engagé dans une politique de promotion des cultures de rente » (M.Sangaré et M. Fofana, 2016, p.1), notamment la banane, l'ananas, le palmier à huile, le cocotier, l'hévéa dans le Sud et le coton dans le Nord du pays. Quant à la culture du coton, elle a suscité beaucoup d'espairs parmi les producteurs de cette culture. « Celle-ci a en effet, non seulement procuré des revenus monétaires, mais aussi a surtout ouvert les voies d'accès aux intrants » (L. Coulibaly, 2019, p.21). Quant à l'introduction de

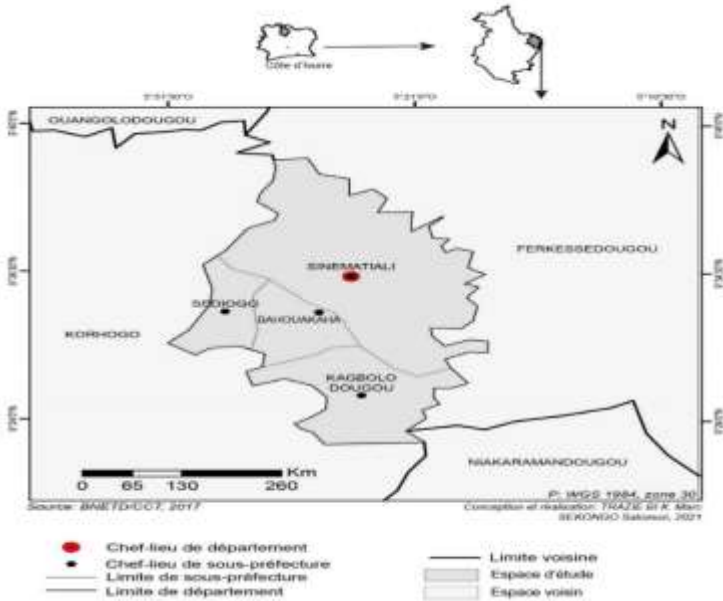
l'anacarde, elle fut initiée en réponse à la dégradation environnementale dans les régions des savanes. En effet, « les premiers arbres ont été plantés pour combattre l'érosion et ériger les haies vives en vue de protéger l'exploitation agricole contre les dégâts causés par les bœufs » (M.I.Gouma, 2003), cité par S.Y.Koffi et K.R.Oura (2019, p.2). Etant donné que les cultures de Coton et de l'anacarde se pratiquent dans les mêmes sphères géographiques et par les mêmes producteurs, l'Etat a décidé de procéder au couplage de ces deux spéculations par la création d'une structure unique de régulation. « C'est ainsi que l'Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA) fut ainsi créée en 2002 » (J.J.Y. Koffi, 2005, p.7). Mais, au vu des rendements non satisfaisants, « cette structure a été remplacée par le Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA) à la suite d'autres réformes du gouvernement ivoirien en 2013 » (J.V. Seters et D.D.Konnon, 2018, p.5). La mise en œuvre des différents axes de ces réformes a permis à la filière anacarde de connaître une bonne performance dans son développement qui s'est caractérisé par « l'accroissement des surfaces cultivées estimées à 1 035 000 hectares pour environ 350 000 producteurs » (FIRCA,2018, p.7).

Dans le département de Sinematiali, la pratique du binôme coton-anacarde est influencée par le profil des producteurs. Ce profil se rapporte au genre, à l'âge, au statut social, à la situation familiale, au niveau d'instruction. Le présent article a pour objectif d'analyser les enjeux de ces caractéristiques sociodémographiques des producteurs du binôme coton-anacarde dans le département de Sinématiali afin de mieux apprécier les logiques de l'adoption de ces deux cultures de rente par ceux-ci.

# 1. Matériels et méthodes

## 1.1. Site de l'étude

**Figure 1** : Présentation de la zone d'étude



Les résultats de cette étude ont été obtenus à partir d'une enquête dans les quatre sous-préfectures du département de Sinématiali. Ce département est situé dans la région du Poro. Les sous-préfectures enquêtées sont : Sediogo, Bahouakaha, Kagbolodougou et la sous-préfecture centrale de Sinématiali. Le choix de ce département s'explique par le fait qu'il demeure une zone cotonnière et se trouve être à la fois un bastion en devenir de l'anacarde.

## *1.2. Techniques de collecte des données*

La population concernée par l'enquête est composée, d'une part de responsables des structures administratives (administration centrale, direction départementale de l'agriculture) et agricoles (CCA, ANADER, COIC, CNRA, FIRCA) ainsi que des responsables locaux (chefs de villages, responsables des femmes, des jeunes, des OPA) et d'autre part, des producteurs du coton et de l'anacarde. Les paysans éligibles sont ceux qui pratiquent, soit les deux cultures, soit l'une de ces deux cultures et ayant totalisé au moins quatre années de pratique culturale. C'est après cette durée que l'anacardier rentre en production et est pratiqué en monoculture. Ainsi, à partir de la technique de sondage par grappe, 28 villages regroupant 1710 producteurs, ont été choisis. Pour une bonne représentation des acteurs dans l'échantillon, il y a été décidé d'interroger 20/100 des effectifs, soit 338 producteurs. Pour ce qui est de l'échantillonnage par choix raisonné, il a permis d'interroger les responsables des structures de régulation, d'encadrement, de conseillers agricoles, de responsables de jeunes et de femmes, de chefs de villages et de chefs de terre, au nombre de 62 acteurs. La collecte des données s'est faite au moyen de quatre techniques : la recherche documentaire, l'observation directe, l'entretien et l'enquête. Les investigations, dans cette étude, ont eu pour base une synthèse bibliographique en lien avec les cultures du coton et de l'anacarde et le profil sociodémographique des producteurs. Concernant l'observation, elle s'est faite dans les différents villages à l'aide d'une grille d'observation pour observer les comportements des producteurs. Quant aux entretiens semi-directifs, ils se sont faits autour d'un guide d'entretien préalablement élaboré qui a visé les différents responsables, perçus comme étant des personnes ressources. Enfin, l'enquête (à passage unique), précédée d'un pré-test ou

préenquête, au moyen d'un questionnaire, a permis le recueil des données quantitatives auprès des chefs d'exploitations.

### ***1.3. Traitement et analyse des données***

Pour les données qualitatives, une analyse de contenu a été menée. Cette méthode a consisté à un examen méthodique et systématique des documents textuels. Cette analyse a consisté, en outre à faire une triangulation des différentes versions données afin de réduire la marge d'erreur. En plus, l'analyse thématique a consisté à découper les verbatim en plusieurs unités avec chacune des thématiques appropriées. Quant aux données quantitatives, il y a été question d'analyser, à partir du logiciel Sphinx. La transcription des données s'est faite dans le logiciel ainsi que le processus de collecte des réponses aux questions. A la suite, les résultats ont été générés à partir d'Excel avant d'être analysés.

Les données recueillies ont permis des analyses sur le profil sociodémographique des producteurs du binôme coton-anacarde du département de Sinematiali. Ce qui a favorisé la caractérisation des producteurs par genre ainsi que par tranche d'âge.

La catégorisation des producteurs par statut social (chef de village, chef de terre, chef de ménage) ainsi que par situation familiale (situation matrimoniale, statut de couple, taille de ménage a été obtenue sur la base des réponses données par les chefs d'exploitation lors des investigations sur le terrain. Ces réponses ont également concerné le niveau d'instruction des producteurs.

En ce qui concerne la mobilisation des théories devant soutenir cette analyse des données, deux (2) théories ont été convoquées. Celles-ci postulent à l'existence et à la nécessaire interaction entre l'individu et l'adoption, mais selon une perspective différente. Il s'agit de l'individualisme méthodologique, et l'analyse stratégique.

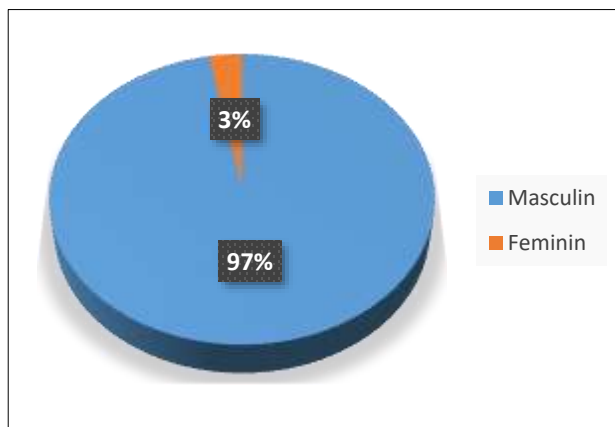
Concernant l'individualisme méthodologique de R. Boudon (1973), cité par L.Coulibaly (2019, p.39), « en tant que mode d'appréhension du social, il a pour objet l'examen des comportements individuels et leurs interactions ». Il a consisté, en effet à envisager tout phénomène social à partir des motivations individuelles des acteurs et des effets que ceux-ci exercent les uns sur les autres dans l'adoption du binôme coton-anacarde. Pour ce qui est de l'analyse stratégique de M.Crozier et E.Friedberg (1997) cité par F.A.Vanga (2001, p.42), il ressort que « l'adoption n'est pas une donnée naturelle, mais plutôt un construit d'action collective, lequel ne détermine pas totalement le comportement des acteurs. Ainsi, c'est dans les jeux structurés que les acteurs choisiront une stratégie gagnante parmi les stratégies possibles ». Cette théorie s'est donc révélée intelligible pour expliquer les comportements des producteurs du département de Sinematiali qui agissent en de véritables acteurs rationnels dans l'adoption du binôme coton-anacarde.

## **2. Résultats**

### ***2.1 Répartition des populations de producteurs par Genre***

Les populations de producteurs du binôme coton-anacarde sont issues de deux sexes (masculin et féminin). La figure 2 montre leur classification selon le genre.

**Figure 2 :** Répartition des producteurs du binôme coton-anacarde selon le genre dans le département de Sinématiali.



Source : Enquêtes de terrain 2020-2021

Cette répartition indique que l'essentiel des producteurs (97%) est constitué de personnes de sexe masculin. Quant aux femmes, elles représentent 03% des producteurs du binôme coton-anacarde enquêtés. Cette faible représentation des femmes s'explique par le fait que les activités de la culture du coton, de façon spécifique, soient émaillées de pénibilité. Par ailleurs, l'engouement des hommes vis-à-vis de ces deux spéculations confirment la répartition du travail dans les paysanneries africaines en général. En effet, les cultures de rente sont généralement l'affaire des hommes tandis que les femmes s'évertuent à pratiquer les cultures vivrières et maraichères. Cette influence de ces considérations traditionnelles, tendant à reléguer la femme au second plan, est toujours une réalité dans la localité de Sinématiali. Cette tradition confère à l'homme le rôle de "chef suprême " de la famille ; d'où son implication dans

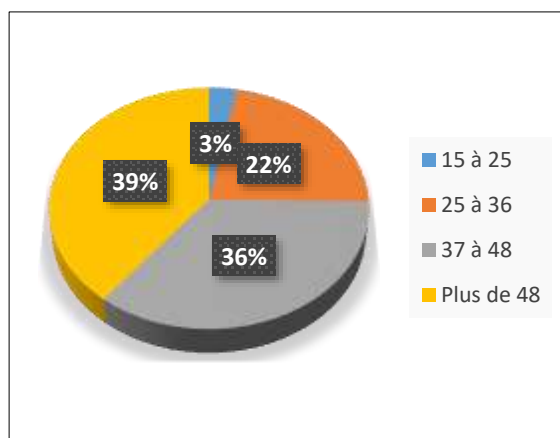


les activités principales quotidiennes dont la pratique des cultures de rente. En outre, ce faible taux enregistré par les femmes, en tant que propriétaire d'exploitation de coton, s'explique aussi et surtout par le fait qu'elles soient déjà actives dans les champs de leurs hommes. C'est à juste titre qu'un encadreur COIC reconnaît en ces termes : « *au coton, sans les femmes, il est difficile, pour le producteur, de dépasser un hectare, car ce sont elles qui constituent le premier maillon de la main d'œuvre familiale* ».

### ***2.2 Répartition des populations de producteurs selon l'âge***

Les classes d'âge sont essentielles dans la pratique du binôme coton-anacarde. La figure 3 montre les fréquences obtenues par chaque classe d'âge. Cette classification s'est faite en quatre (4) tranches d'âge : de 15 à 25 ans, de 25 à 36 ans, de 37 ans à 48 ans et celle de plus de 48 ans.

**Figure 3 :** Répartition des producteurs du binôme coton-anacarde par tranche d'âge dans le département de Sinématiali



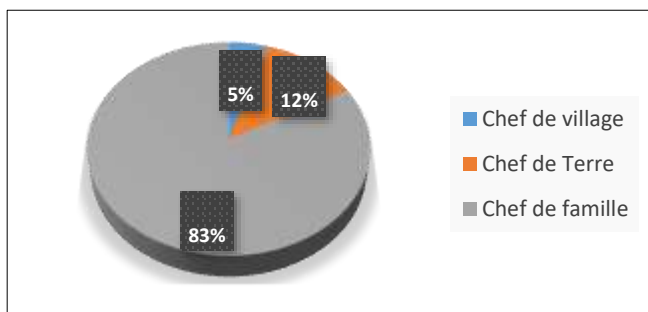
Source : Enquêtes de terrain, 2020- 2021

La figure 3 présente les différentes tranches d'âge des producteurs du binôme coton-anacarde dans le département de Sinématiali. Le constat qui se dégage de ce graphique est que la tranche d'âge de plus de 48 ans est la plus représentée avec 39 %. Ce taux révèle que la pratique du binôme coton-anacarde se fait de plus en plus avec des personnes plus matures, du fait de nombreuses charges familiales ainsi que des expériences acquises dans ces cultures. Quant à la tranche de 15 à 25 ans, elle ne bénéficie que d'un taux de (03%). Ce faible taux s'explique aussi par le fait que certains producteurs de cette tranche d'âge sont de nouveaux déscolarisés. A cela s'ajoute le fait que dans la culture senoufo étant émaillée de pratiques "gérocratiques", il est très rare de voir les jeunes, être propriétaires de vergers. Cette conception des choses attribue un manque d'expérience à la jeunesse. La troisième raison qui justifiait ce faible taux de ces "jeunes-gens" répond à un souci de disponibilité. En effet, cette frange d'âge est la mieux indiquée dans l'initiation au Poro. Pour rappel, cette initiation au Poro est obligatoire pour tous hommes de la localité et qui dure jusqu'à sept (07) ans. Ainsi la majeure partie des jeunes dont l'âge se situe dans cette tranche d'âge (de 15 à 25) se retrouve encore dans le "bois sacré" qui semble être un "passage obligé" chez tout senoufo. En outre, le fait qu'ils sortent nouvellement de la tutelle familiale explique également ce faible enthousiasme pour le binôme coton-anacarde. Par ailleurs, les producteurs âgés de plus d'une soixantaine d'année renoncent au coton pour se consacrer à l'anacarde, au vu des travaux de durs labeurs enregistrés au coton. Dans cette optique, un chef du village témoignait en ces termes : *« Une fois la soixantaine révolue, nous commençons à renoncer à l'activité cotonnière, parce que ne disposant plus de ressource et capacité physiques nécessaires pour la pratique de cette culture ».*

### 2.3. Répartition des populations des producteurs du binôme coton-anacarde selon le statut social.

Ce statut social comprend : le chef de village, le chef de terre et le chef de ménage ou chef de famille.

**Figure 4 :** Répartition des producteurs selon leur statut social



Source : Enquêtes de terrain 2020-2021

Dans le département de Sinematiali, trois catégories de producteurs caractérisent le statut social : Chef de village, Chef de terre, Chef de famille ou encore Chef de ménage. C'est le Chef de famille qui est plus impliqué dans la pratique du binôme coton-anacarde, représenté par plus de 83 % des enquêtés. Ce fort taux s'explique par le fait que certains producteurs disposent d'un double statut. C'est-à-dire que certains chefs du village et chefs de terre peuvent être à la fois des chefs de ménages. Aussi, la forte implication des chefs de ménage dans l'adoption du binôme coton-anacarde se justifierait-elle par l'éclatement des champs collectifs au détriment des champs individuels. Cependant, cette catégorie de personne n'est pas forcément propriétaire foncier. Dans ce groupe, il faut y voir des jeunes, des productrices, et même des personnes plus âgées, car dans cette localité, avoir le statut de chef de famille ou de ménage ne

garantit pas, de facto, le statut de propriétaire foncier. Quant aux chefs de village et chefs de terre, ils sont d'office propriétaires terriens. Les chefs de village ont un rôle administratif, mais plusieurs parmi eux sont à la fois chef de terre. Ces deux catégories de personne jouissent d'une bonne réputation auprès des producteurs. Quant aux chefs de terre spécifiquement, c'est à eux d'attribuer les terres, de les prêter, même de régler les différends à caractère foncier. Comme, on le voit, ils bénéficient aussi du respect des villageois, car ils sont vus comme intermédiaires entre l'homme et les génies de la terre et par conséquent, les seuls à gérer les terres.

#### ***2.4. Répartition des populations de producteurs selon la situation familiale***

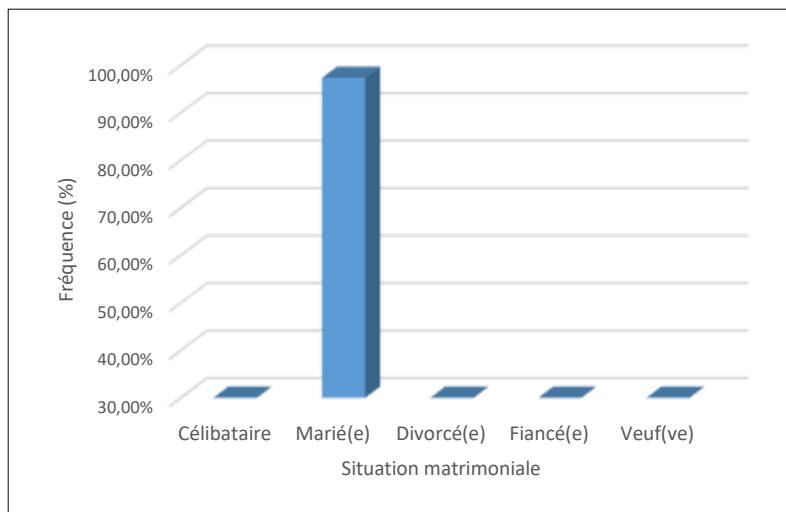
Par situation familiale, il faut entendre situation matrimoniale, statut du couple et taille de ménage.

##### ***2.4.1. Situation matrimoniale***

La situation matrimoniale montre si le producteur ou la productrice est célibataire, marié(e), divorcé(e), fiancé(e), veuf(ve).

**Figure 5** : Répartition des populations de producteurs selon leur situation matrimoniale

Source : Enquêtes de terrain 2020-2021

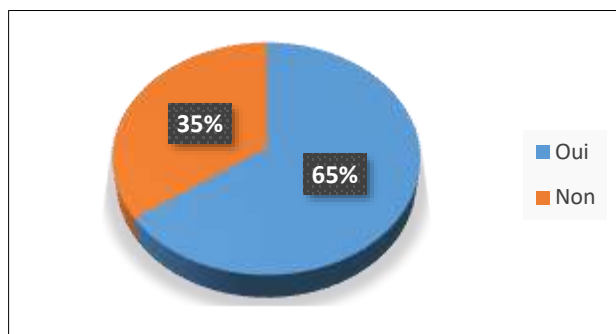


Le constat qui se dessine est que la presque-totalité des producteurs du binôme coton-anacarde est mariée coutumièrement avec un taux de 97,3% des enquêtés. Il est également constaté qu’aucun conjoint n’a été répudié au nombre des enquêtés. Dans la situation familiale, le statut du couple est important, autrement dit, savoir s’il est polygame ou monogame. Voir cette quasi-majorité de producteurs mariés résulte de la nécessité d’une main-d’œuvre familiale conséquente pour un bon rendement, surtout au niveau du coton.

#### ***2.4.2. Statut du couple***

Il convient ici de savoir si le couple est polygame ou non.

**Figure 6 :** Répartition des producteurs selon le statut du couple



Source : Enquêtes de terrain 2020-2021

La figure 6 révèle que l'essentiel des enquêtés (65 %) est constitué de couples polygames. Le taux restant (35 %) concerne les monogames. Cependant, parmi cette catégorie de producteurs monogames, certains ont manifesté le désir de se prendre une deuxième femme, donc de changer de statut. Cette forte représentativité des couples polygames s'explique par le fait que ce phénomène semble être un préalable pour la pratique du coton, qui nécessite une main d'œuvre nombreuse. De même, Etant donné que la bonne qualité du coton tient largement à une récolte manuelle, les producteurs font appel à une main d'œuvre nombreuse. Ces travaux d'entretien sont, entre autres, le défrichage, l'aménagement du site, le labour, les semis, le désherbage, les traitements phytosanitaires, la récolte, la pesée pour la commercialisation...).

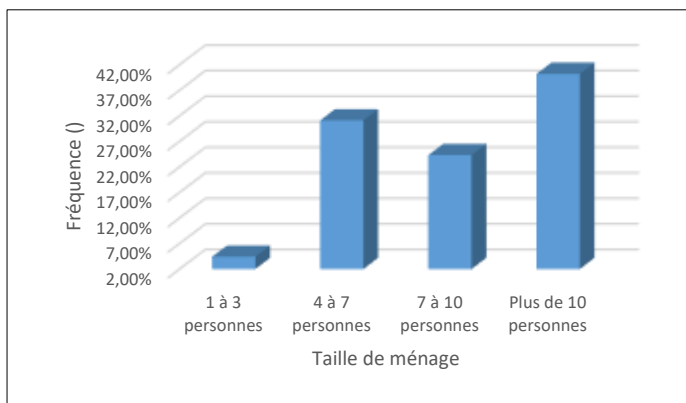
C'est cette situation qui explique le fait que la majorité des producteurs du binôme coton-anacarde soient mariés à plusieurs femmes. A ce sujet, un jeune producteur de Fodiolokaha, responsable des jeunes reconnaissait le rôle prépondérant des épouses dans la culture du coton en ces termes : « *j'avais deux*

*femmes, je m'apprête à épouser une troisième, et cela, ce ne sont pas mes sentiments, encore moins la religion musulmane, comme certains tentent de le faire croire qui m'imposent cela, mais tout ceci résulte des conditions essentielles à remplir pour la pratique du coton ». La nécessité d'accroître la main d'œuvre familiale est une profonde aspiration chez tous les acteurs, y compris les femmes. C'est d'ailleurs, à juste titre qu'une responsable des femmes expliquait en ces termes : « l'initiative pour nos hommes de marier une deuxième ou troisième femme n'est pas seulement le fait des hommes, mais bien souvent vient aussi de nous. Cette situation est à l'actif de la multiplicité des tâches liées aux travaux champêtres ».*

### 2.4.3. Taille des ménages

Il s'agit des ménages dont la taille varie de 1 à 3 personnes, de 4 à 7 personnes, 7 à 10 personnes et les ménages de plus de 10 personnes.

**Figure 7** : Répartition des populations selon la taille des ménages



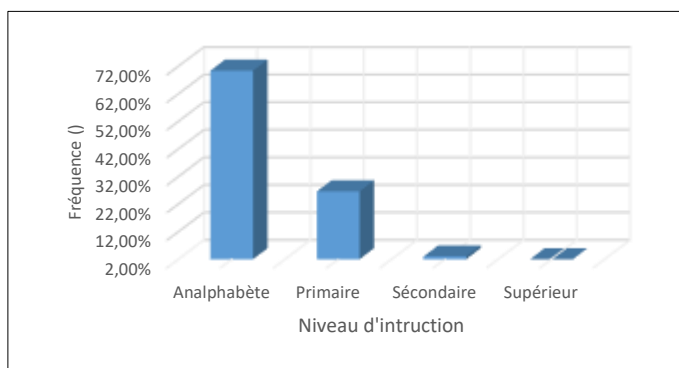
Source : Enquêtes 2020-2021

Sur la figure 9, on peut observer que les producteurs qui prennent plus de 10 personnes en charge sont les plus représentés avec 40,2% des enquêtés pendant que ceux ayant moins de personnes en charge (1à3 personnes) sont les moins représentés. Cela constitue aussi une opportunité de main d'œuvre non salariale pour faire face à la multiplicité des activités champêtres.

### ***2.5. Répartition des populations des producteurs selon le niveau d'instruction***

Le niveau d'instruction des enquêtés a été évalué à travers quatre (4) indicateurs : analphabète, primaire, secondaire et supérieur.

**Figure 8** : Répartition des populations selon leur niveau d'instruction



Source : Enquêtes de terrain 2020-2021



Le constat qui se dégage est que la quasi-majorité des producteurs enquêtés est analphabète avec 70,4%. Cependant, aucun des producteurs enquêtés n'a pu faire des études après le baccalauréat. En outre, parmi ceux qui ont étudié jusqu'au secondaire, rares sont ceux qui ont pu atteindre le second cycle. Etant donné que les techniques culturales du coton consistent à une réduction du temps de travail pour les autres cultures, ceux-ci sont, certes, capables d'expérimenter de nouvelles cultures adaptées aux conditions, mais sont peu disposés à prendre des risques lorsqu'il s'agit d'adopter des nouveaux systèmes d'exploitation, entraînant un bouleversement de leur système du travail. La seule particularité qui distingue les deux tendances, c'est qu'ici, même si ce manque d'instruction est souvent à la base du non-respect de l'itinéraire technique et aussi de l'usage disproportionné des intrants au niveau du coton, il n'affecte pas véritablement la pratique de la culture.

Cependant, le taux « d'instruits » dans la paysannerie de Sinematiali reste très faible. Un enquêté expliquait combien de fois il a franchi de différents obstacles pour pouvoir aller à l'école. « *Pour moi, il m'a fallu quitter la localité avant que l'école soit une réalité pour moi et ce fut une chance car tant de préjugés sur l'école y étaient monnaie courante* ». Certains évoquent le manque d'infrastructures scolaires à leur époque et des préjugés qui existaient contre "l'école de blanc". Mais c'est au nombre de ceux-ci que les responsables des coopératives ou OPA, en l'occurrence les présidents et comptables sont choisis. Ceux-là sont des modèles au milieu des siens. La plupart des producteurs issus de ces deux catégories (primaire et secondaire) pratiquent les deux entités du binôme coton anacarde et sont plus regardant sur le respect de l'itinéraire technique. Concernant le niveau d'instruction des producteurs, le paysage agricole du département de Sinematiali en termes du niveau d'instruction, est qu'une forte proportion de producteurs du binôme coton-

anacarde est sans instruction. Cela peut s'expliquer par le fait que le peuple senoufo a, jusqu'à un passé récent, relégué l'école au second plan, et ce, au détriment de leur culture traditionnelle locale. Par ailleurs, ce taux élevé d'analphabètes s'explique aussi par le fait que l'initiation au Poro est une formation, où l'on reçoit des enseignements de la vie sociale. De ce point de vue, l'éducation constituerait pour le senoufo une tâche « encombrante ».

### 3. Discussion

Les considérations liées aux genres expliquent le faible taux enregistré par la gente féminine dans ces cultures. Ce phénomène est aussi relevé par l'étude de Y.D.Baha bi (2001), cité par A.S.Affessi (2016, p.117), qui précise que la société traditionnelle, qui accorde la priorité à la reproduction et à l'autosubsistance a confiné la femme dans les rôles de productrice de bien de consommation pour la subsistance, de procréatrice et d'éducation d'enfant. En outre, l'une des entités culturelles du binôme, en l'occurrence le coton, requiert une multiplicité des tâches et une certaine ardeur au travail, à telle enseigne que ces activités influencent la femme, de sorte à ne plus être apte à ne pratiquer que ses tâches classiques du ménage. Cette opinion corrobore les travaux de A.S.Affessi (2016, p.118), qui explicitent les répartitions des tâches en milieu rural Akyé. Par ailleurs, la question de pénibilité rencontrée dans la culture de coton est aussi à l'origine du manque d'engouement pour cette culture par les femmes. Ceci est similaire aux résultats de S.Y.Koffi et K.R.Oura (2019, p.8), qui évoquent la pénibilité enregistrée au coton.

En ce qui concerne l'âge, les résultats présentent une forte représentativité des producteurs âgés de plus de 48 ans. Ces taux confirment un véritable engouement des personnes adultes pour

la pratique du binôme coton-anacarde. Cette tendance est contraire aux résultats de L.Coulibaly (2019, p.54), qui désignent la tranche de (26 à 36), comme étant la mieux représentée dans l'adoption du binôme coton-anacarde dans la zone de Boundiali. A l'inverse, le taux le plus faible est celui dont l'âge des producteurs varie entre 15 et 25 ans. Cependant ces jeunes expriment leur engouement pour le coton qui représente pour eux une culture d'émancipation et de d'autonomisation. Cet engouement observé chez les jeunes présente des similitudes avec les travaux de P.L.Sutter (2010, p.26) qui, montrant les perceptions de l'anacardier par différentes catégories sociales, observent que « le projet anacarde » suscite une réelle motivation dans la catégorie « jeune ». Mais cette motivation est plus perceptible avec les producteurs dont l'âge correspond à la tranche d'âge de 25 à 36 ans. En effet, dans les temps anciens, tous ces jeunes issus de ces deux franges étaient encore sous tutelle du chef de famille. Ils travaillaient sous la direction de ce dernier qui les contentait après les récoltes. Mais aujourd'hui, on observe une véritable mutation à ce niveau. Cette mutation est révélée par les travaux de O.Kam (2013, p.148), qui évoque le changement de paradigme des champs collectifs au détriment des champs individuels en pays Mahouka, à travers l'adoption d'innovations comme le soja.

Pour ce qui est du statut social, le rôle décisif des chefs du village dans l'attribution des terres est reconnu. Ce constat présente une similitude avec les résultats de R.Crook et *al* (2006, p.10), qui précisent que les Chefs de villages ont une prééminence sur les Chefs de terre.

En outre, étant donné que la situation familiale s'avère très déterminante dans la pratique du binôme coton-anacarde, l'attitude du producteur de ces cultures se veut compréhensible.

Ainsi, pour ce qui est de la situation matrimoniale, on s'aperçoit que les producteurs, dans leur écrasante majorité, sont mariés (coutumièrement). Parmi ces producteurs mariés, le plus grand nombre est polygame. Cette situation explique le fait que les femmes avec naturellement leurs enfants constituent une main d'œuvre familiale d'intérêt considérable. Ce principe est partagé par les travaux de D.Traoré (2016) cités par L.Coulibaly (2019, p.22) selon lesquels, 87,8% des hommes qui cultivent le coton sont mariés à plusieurs femmes, car le couple polygame s'avère déterminant pour la culture du coton. Cette importance de la femme dans les exploitations présente une similitude avec les résultats de M.Sangaré (2014, p.3) qui mentionnent que la femme constitue une aide agricole avec une contribution parfois supérieure à celle des hommes, quand bien même qu'elle ne soit limitée uniquement qu'à la production du coton, dû aux différentes représentations sociales en pays senoufo. Cette qualité de la femme, dotée d'un savoir-faire est mentionnée par les résultats de F.A.Vanga (2012, p.179), qui présente la coopérative des femmes (COFONI) de maillon essentiel dans les exploitations des hommes, par le fait qu'elles effectuent des travaux dans les champs de riz, maïs, et même coton avec rémunération.

Nonobstant ces contributions des femmes, le besoin en main d'œuvre reste une préoccupation dans les travaux champêtres. C'est pourquoi les producteurs utilisent les membres de famille. Ces effectifs élevés des membres de famille sont justifiés par la pénibilité et la multiplicité des tâches et la cherté et rareté de la main d'œuvre rémunérée. Cette opinion sur la main d'œuvre salariale est similaire aux résultats de B.Gueye (2008, p.2), qui précisent que les travailleurs familiaux ont un degré de motivation généralement plus élevé que celui d'un salarié. Ainsi, plus la main d'œuvre familiale est importante, plus les tâches sont bien exécutées, tout en réduisant les actifs agricoles extra-

familiaux et autres contractuels. Cela renforce la rentabilité financière qui reste un enjeu de taille dans la culture du coton. Cette situation se veut être un appui dans les activités agricoles. Cela s'apparente aux résultats de T. Basset (2002, p.15.), dont l'étude montre que l'essor de la culture du coton a participé à l'intensification de la main d'œuvre puisque l'unité lignagère qui était au paravent à la base de la production du coton a été modifiée, ce qui a entraîné le bouleversement des systèmes de travail.

Par ailleurs, le taux élevé d'analphabétisme dans les sphères rurales de Sinématiali et plus précisément au niveau des producteurs du binôme coton-anacarde est dû, comme le mentionne l'étude de L. Coulibaly (2019, p.60), au fait que le peuple senoufo soit culturellement agriculteur. En effet, l'agriculture joue un rôle très capital, car elle leur confère une autorité et un statut dans la communauté. Ainsi, dans le processus de socialisation du senoufo, l'homme apprend les techniques culturelles, c'est-à-dire qu'il apprend à manier les outils agricoles. A ce stade, l'école devient un besoin secondaire. Cependant, ce niveau élevé du taux d'analphabétisme est bien souvent préjudiciable pour une production de qualité. Ce point de vue corrobore les résultats de Richard et al (1985) cité par L. Coulibaly (2019, p.18), qui estiment que le niveau d'instruction des producteurs est extrêmement faible et que la culture de coton demande trop de technicité à telle enseigne que les producteurs ont du mal à la maîtriser. Ils préfèrent minimiser les risques au lieu de maximiser la production.

## **Conclusion**

En définitive, l'adoption du binôme coton-anacarde dans le département de Sinématiali suggère et requiert l'évaluation des

caractéristiques sociodémographiques des producteurs auxquelles elle reste relativement dépendante.

Les résultats de cette étude ont montré, au niveau du genre que la quasi-totalité de producteurs sont de sexe masculin. Pour ce qui est de l'âge, la tranche d'âge la plus impliquée dans ces deux principales cultures de rente reste celle de plus de 48 ans. La pratique de la culture arbustive d'anacarde spécifiquement, en tant que culture pérenne requiert la propriété terrienne. Ainsi l'évaluation du statut social révèle la catégorie « chef de ménage » est la plus représentative, en face des catégories de « chef de village » et de « chef de terre », qui jouissent de pouvoirs terriens énormes. S'agissant de la situation familiale, (c'est-à-dire la situation matrimoniale, le statut du couple, la taille de ménage), elle s'avère comme une nécessité pour évaluer l'usage de la main d'œuvre familiale dans les exploitations. Ce qui explique que les producteurs sont pratiquement tous mariés (coutumièrement) et issus majoritairement de couple polygame et dont la taille de ménage dominante est celle de plus de dix personnes. Enfin, relativement au niveau d'instruction, ces producteurs sont en majorité analphabètes. Ce profil des producteurs a un impact décisif sur l'adoption du binôme coton-anacarde et y représente d'importants enjeux. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'objectif de l'étude vise à déterminer le profil des producteurs. Par ailleurs, l'hypothèse de l'étude selon laquelle l'adoption du binôme coton-anacarde est liée aux caractéristiques sociodémographiques des producteurs est confirmée.

Ce profil sociodémographique permet de mieux identifier les leviers du développement du binôme coton-anacarde dans le département de Sinematiali à travers la durabilité de la cohabitation des deux spéculations, une meilleure rentabilité financière et l'amélioration des conditions de vie des acteurs. Dans cette optique, en dehors du profil sociodémographique, la

compréhension du profil socioéconomique s'avère tout aussi bien impérieuse.

### Références bibliographiques

- Affesi A. (2016). *Innovations technologiques et participation paysanne au Développement Rural en Côte d'Ivoire : L'exemple de l'ANADER dans le pays Akyé*. Editions Universitaires Européennes, Sarbrücken (Allemagne). 353 p.
- Baha B. (2003). *Genre et développement. Analyse sectorielle de la situation socioéconomique, politique et juridique de la femme en Côte d'Ivoire*. In bulletin de l'Association panafricaine des Anthropologues. Yaoundé. 80 p.
- Basset T. (2002). *Le coton des paysans : une résolution agricole la Côte d'Ivoire*. IRD. Paris. 296 p.
- Coulibaly L. (2019). *Logiques socioéconomiques de la prédominance de la culture d'anacarde sur la production du coton dans la zone de Boundiali*. Mémoire de Master. UFR des Sciences sociales. Département de Sociologie. Université Peleforo Gon Coulibaly. Korhogo. 91p.
- Crook R., Affou S., Vanga F. (2006). *La loi, les institutions légales et la protection des droits fonciers en Côte d'Ivoire et au Ghana : Développer un système plus effectif et plus équitable, (Approche socio-anthropologique : Cas de la Côte d'Ivoire)*. Departement For International Development (DFID). United Kingdom (UK). 115 p.
- FIRCA. A (2018). La filière du progrès, la filière anacarde. Magazine d'information du FIRCA, acte 20. 2<sup>ème</sup> semestre. 55p.
- Gueye B. (2008). *Agriculture familiale en Afrique de l'Ouest : concept et enjeux actuels*. Dakar (Sénégal). 15 p.
- Kam O. (2013). “ Les déterminants de l'adoption des innovations culturelles en milieu rural : illustration à partir du cas du soja introduit par le CNRA (Centre National de Recherche agronomique dans la région Nord-ouest de la Côte d'Ivoire)”. In

- EDUCI*. Rev Iv, hist, 22. Abidjan. pp. 140-156. <https://www.revues-ufhb-ci.org>>.
- Koffi S., OURA R. (2019). “ Les facteurs de l’adoption de l’anacarde dans le bassin cotonnier de Côte d’Ivoire”. In *Cah. Agric.* Vol. 28. N°24. 9 p. <https://www.cahiersagricultures.fr>>.
- Koffi J- J. (2005). *Impacts socioéconomiques et écologiques de la culture de l’anacarde dans la région du Zanzan (Nord-est de la Côte d’Ivoire)*. D.E.A l’Institut de Géographie Tropicale (IGT). Université de Cocody. 58 p. <https://publication.codesria.org>>pub.
- Sangaré M. (2014). “ La dynamique de recomposition du mouvement coopératif de la filière coton dans le Nord- Ouest de la Côte d’Ivoire ”. In *EDUCI*. N° 24. Abidjan, 19 p. <https://.revues-ufhb-ci.org>>
- Sangaré M., Fofana M. (2016). “ Quand le relâchement de l’encadrement technique instaure l’émergence de la culture de mauvaises pratiques agricoles dans la filière coton en Côte d’Ivoire” In *international journal of Concurrent Research*. Vol. 8. N°07. pp.34780-34792.
- Seters V-J., Konnon D-D. (2018). *Capitalisation des expériences et acquis de la Côte d’Ivoire en matière de Politique de structuration et de gestion de la filière anacarde*. Ecdpm. N°234. Abidjan. 48 p. <https://ecdpm.org>>work>capitalis.
- Sutter P-L. (2010). *Analyse de la filière anacarde au Burkina Faso : Identification des leviers d’actions pour une meilleure valorisation des ressources paysannes*. Mémoire de fin d’Etude. Institut Supérieur d’Agriculture. Lille. 96 p. <https://www.slire.net>>document.
- VANGA F. (2012). “Genre et production agricole dans les coopératives du Nord de la Côte d’Ivoire ”. *European Scientific Journal (ESI)*. Vol (8). No 30. pp. 174-187.